

---

---

**Services relatifs à la plongée  
de loisirs — Exigences pour les  
programmes d'initiation à la plongée  
subaquatique**

*Recreational diving services — Requirements for introductory  
programmes to scuba diving*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 11121:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ed022ba-7997-4821-9d56-cb9d6c97d4fc/iso-11121-2017)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ed022ba-7997-4821-9d56-  
cb9d6c97d4fc/iso-11121-2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ed022ba-7997-4821-9d56-cb9d6c97d4fc/iso-11121-2017)



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 11121:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ed022ba-7997-4821-9d56-cb9d6c97d4fc/iso-11121-2017>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

## Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4</b> <b>Compétences</b> .....	<b>2</b>
<b>5</b> <b>Conditions préalables à la participation au programme</b> .....	<b>3</b>
5.1    Mineurs.....	3
5.2    Exigences relatives à l'état de santé.....	3
<b>6</b> <b>Informations préliminaires</b> .....	<b>3</b>
<b>7</b> <b>Connaissances</b> .....	<b>3</b>
7.1    Équipement.....	3
7.2    Déroulement de la plongée.....	3
<b>8</b> <b>Compétences en plongée subaquatique</b> .....	<b>4</b>
<b>9</b> <b>Exigences relatives aux activités d'immersion</b> .....	<b>4</b>
9.1    Généralités.....	4
9.2    Eaux peu profondes.....	4
9.3    Plongée en espace aquatique ouvert.....	5
<b>Annexe A (informative) Exemple de fiche d'informations pour l'évaluation médicale</b> .....	<b>7</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>9</b>

ISO 11121:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ed022ba-7997-4821-9d56-cb9d6c97d4fc/iso-11121-2017>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 228, *Tourisme et services connexes*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 11121:2009), qui a fait l'objet d'une révision technique.

## Introduction

L'objectif du programme spécifié dans le présent document est de proposer une initiation à la plongée subaquatique de loisirs à un non-plongeur en lui proposant une expérience de plongée encadrée et contrôlée et d'encourager le participant à continuer à se former.

Ce programme d'initiation à la plongée ne permet pas de devenir un plongeur qualifié, mais a, de par sa nature, une visée expérientielle. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances théoriques approfondies dans ce domaine. L'enseignement dispensé aux participants ne couvre que les compétences qui leur seront nécessaires pour pratiquer la plongée subaquatique sous la surveillance directe d'un moniteur de plongée subaquatique.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 11121:2017](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ed022ba-7997-4821-9d56-cb9d6c97d4fc/iso-11121-2017)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ed022ba-7997-4821-9d56-cb9d6c97d4fc/iso-11121-2017>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 11121:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ed022ba-7997-4821-9d56-cb9d6c97d4fc/iso-11121-2017>

# Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences pour les programmes d'initiation à la plongée subaquatique

## 1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences minimales relatives au contenu des programmes proposés par les organismes de formation dans le cadre de l'initiation à la plongée subaquatique de loisirs. Ces exigences ne constituent en aucun cas un référentiel normatif régissant la formation et les qualifications des plongeurs pratiquant la plongée subaquatique.

Le présent document s'applique aux programmes impliquant que des participants plongent dans un espace aquatique ouvert. Elle ne s'applique pas aux programmes se déroulant uniquement en espace aquatique restreint (par exemple, en piscine).

Le présent document fixe également les conditions dans lesquelles ce service doit être fourni et complète donc les exigences générales relatives aux services de plongée de loisirs spécifiées dans l'ISO 24803.

## 2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 24801-3:2014, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences concernant la formation des plongeurs pratiquant la plongée de loisirs — Partie 3: Niveau 3 — Guide de palanquée*

ISO 24802-2, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences concernant la formation des moniteurs de plongée subaquatique — Partie 2: Niveau 2*

ISO 24803, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences relatives aux prestataires de services de plongée subaquatique de loisirs*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <http://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

### 3.1

#### **organisme de formation**

entité proposant des dispositifs de formations et délivrant des qualifications dans le domaine de la plongée de loisirs, et qui est responsable de la mise en œuvre et du management de la qualité de la formation

### 3.2

#### **moniteur de plongée subaquatique**

plongeur qualifié conformément à l'ISO 24802-1 ou à l'ISO 24802-2, respectivement

## 3.3

### **guide de palanquée**

plongeur qualifié conformément à l'ISO 24801-3

## 3.4

### **participant**

personne prenant part à une expérience de plongée subaquatique en espace aquatique ouvert impliquant des séances d'initiation à la plongée subaquatique sans délivrance de qualification de plongée

## 3.5

### **espace aquatique restreint**

piscine ayant une profondeur adaptée à l'activité, ou plan d'eau présentant des conditions similaires pour ce qui concerne la visibilité, la profondeur, l'état de la mer et l'accès

## 3.6

### **espace aquatique ouvert**

plan d'eau d'une superficie significativement supérieure à celle d'une piscine, présentant les conditions caractéristiques d'un plan d'eau naturel

## 3.7

### **encadrement direct**

encadrement par un moniteur de plongée subaquatique ou un guide de palanquée capable d'intervenir rapidement à la place d'un plongeur

## 3.8

### **équipement de plongée**

équipement composé de palmes, d'un masque, d'un tuba, d'un détendeur fonctionnant à la demande, d'un système auxiliaire d'alimentation en gaz respirable, d'une bouteille équipée de son système de sanglage, d'un gilet de flottabilité, d'un système de lestage à largage rapide (si des poids sont nécessaires), d'un manomètre immergeable, de moyens permettant de mesurer la profondeur et la durée et de limiter en toute sécurité l'exposition aux gaz inertes et d'une combinaison de plongée (le cas échéant)

Note 1 à l'article: Un détendeur fonctionnant à la demande peut également être désigné sous le terme de «détendeur».

Note 2 à l'article: Un système auxiliaire d'alimentation en gaz respirable pourrait varier d'un simple système octopus à un système de double détendeur avec une source d'alimentation en gaz respirable distincte.

Note 3 à l'article: Un manomètre immergeable peut être un contrôleur de pression des gaz respirables.

Note 4 à l'article: Certains environnements ou certaines activités peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements supplémentaires (par exemple, une aide à l'orientation subaquatique ou un couteau/outil coupant).

## 4 Compétences

Le programme doit garantir que les participants peuvent prendre part à une séance d'initiation à la plongée en milieu aquatique ouvert en toute sécurité, sous la surveillance d'un moniteur de plongée subaquatique selon l'ISO 24802-2. À la discrétion du moniteur de plongée subaquatique, le participant peut ensuite participer à d'autres séances d'initiation à la plongée conformément au présent document, sous la surveillance directe d'un guide de palanquée qualifié selon les dispositions de l'ISO 24801-3:2014, Annexe A.

L'achèvement de ce programme conformément au présent document ne confère aucune qualification aux participants leur permettant de fournir du gaz respirable, des équipements de plongée ni tout autre service relatif à la plongée subaquatique. Les participants ayant achevé le programme ne sont pas non plus autorisés à pratiquer la plongée de loisirs sans être directement encadrés par un moniteur de plongée subaquatique ou un guide de palanquée.



## 5 Conditions préalables à la participation au programme

### 5.1 Mineurs

Si le participant est mineur, le consentement des parents ou du tuteur légal doit être obtenu par écrit.

### 5.2 Exigences relatives à l'état de santé

Le participant doit fournir un justificatif écrit qui atteste qu'il a fait l'objet d'un contrôle médical le déclarant apte à pratiquer la plongée de loisirs sous la forme d'un questionnaire ou d'un examen médical approprié. En cas de doute, ou à la discrétion du moniteur de plongée subaquatique, les participants doivent être orientés vers des professionnels de santé adéquats. Si le participant n'est pas examiné par un médecin, il doit obligatoirement confirmer, en signant une décharge, avoir compris les informations écrites qui lui ont été fournies par le moniteur de plongée subaquatique concernant les maladies et états de santé pouvant constituer un risque dans le cadre de la plongée.

NOTE L'[Annexe A](#) fournit un exemple de fiche d'information servant à l'évaluation médicale.

## 6 Informations préliminaires

Les informations conformément à l'ISO 24803 doivent être mises à la disposition des clients avant que le programme commence. En outre, les participants doivent être informés que l'achèvement d'un programme conforme au présent document ne leur confère aucune qualification leur permettant de fournir du gaz respirable, des équipements de plongée ni tout autre service relatif à la plongée subaquatique. Les participants ayant achevé le programme ne sont pas non plus autorisés à pratiquer la plongée de loisirs sans être directement encadrés.

## 7 Connaissances

ISO 11121:2017

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5ed022ba-7997-4821-9d56-cb9d6c97d4fc/iso-11121-2017>

### 7.1 Équipement

Le programme doit garantir que les participants disposent de connaissances de base appropriées sur l'utilisation des équipements suivants:

- a) masque;
- b) palmes;
- c) gilet de flottabilité;
- d) système de lestage à largage rapide (si des poids sont nécessaires);
- e) détendeur fonctionnant à la demande;
- f) manomètre immergeable (contrôleur de pression du gaz respirable);
- g) système auxiliaire d'alimentation en gaz respirable.

### 7.2 Déroutement de la plongée

Le programme doit garantir que les participants disposent de connaissances de base appropriées concernant la plongée et l'environnement de plongée, à savoir:

- a) les raisons pour lesquelles il faut:
  - ne pas retenir sa respiration;
  - respirer de façon continue pendant la séance d'initiation à la plongée;